Comptabilité approfondie

Cas MICHAUD

Objectifs:

Traitements comptables relatifs à la participation des salariés aux résultats, à la provision pour investissement et à l'attribution d'actions de la société.

Pré-requis : Cours et TD sur l'enregistrement des opérations courantes.

Matériel nécessaire :

- Plan de comptes,
- Tableur Excel,
- Sujet sur document ou à l'écran,
- Tableaux vides (documents ou tableaux Excel).

Possibilités d'utilisation :

- Sujet du TD au format Word,
- Tableaux au format Excel,
- Utilisation ou non des tableaux fournis au format Excel,
- Sujet possible pour un contrôle.

Corrigé : Disponible (fichier Excel).

Déroulement :

- 1°) Evaluation du montant de la participation due aux salariés selon une formule conventionnelle et selon la formule légale
- 2°) Comptabilisation de la participation et de son virement au compte de résultat de l'exercice.
- 3°) Evaluation de la dotation à la provision pour investissement au titre de la participation de l'exercice.
- 4°) Comptabilisation des écritures relatives à la provision pour investissement.
- 5°) Renseignement des documents de synthèse (extrait du bilan).

Durée:

Environ 1 heure selon les supports utilisés et niveau d'autonomie de l'étudiant.

TABLE DES MATIERES

1. Eı	noncé	3
2. Tı	ravail à faire	3
	ocuments	
	3.1. Document 1	
	3.2. Document 2	
4. Aı	nnexes.	
.,	4.1. Annexe 1	
	4.2. Annexe 2.	
	4.3. Annexe 3.	
	4.4. Annexe 4.	
	4.5. Annexe 5.	

1. Enoncé.

La Société Anonyme MICHAUD emploie 62 salariés.

Les dirigeants ont signé avec les représentants du personnel un accord dérogatoire sur la participation des salariés aux bénéfices.

La participation des salariés aux résultats est donc calculée selon une formule conventionnelle.

On vous communique les documents et annexes suivants :

- Document 1 : Informations relatives à la participation des salariés aux résultats.
- Document 2 : Extraits du code du travail.
- Annexe 1 : Tableau de calcul de la réserve spéciale de participation et de la provision pour investissement au titre de l'année N.
- Annexe 2 : Bordereaux de saisie Journal unique Année N.
- Annexe 3 : Extrait du bilan au 31/12/N.
- Annexe 4 : Bordereaux de saisie Journal unique Année N+1.
- Annexe 5 : Extrait du bilan au 31/12/N+1.

2. Travail à faire.

- 1°) Evaluer le montant de la participation due aux salariés :
 - selon la formule conventionnelle,
 - selon la formule légale,

ainsi que le montant de la dotation à la provision pour investissement au titre de l'exercice N.

- 2°) Comptabiliser la participation au 31 décembre N et son virement au compte de résultat de l'exercice N
- 3°) Compléter l'extrait du bilan au 31/12/N.
- 4°) Enregistrer les écritures nécessaires des exercices N+1.
- 5°) Compléter l'extrait du bilan au 31/12/N+1.

3.1. Document 1.

Informations relatives à à la participation des salariés aux résultats

La participation des salariés aux résultats est donc calculée selon la formule conventionnelle suivante :

$$P = 3/4 (B - 5 \% C) S / VA$$

Pour l'exercice clos le 31 décembre N, les éléments nécessaires au calcul de la participation sont les suivants :

Bénéfice (B) = 300 000 €
Capitaux Propres (C) = 800 000 €
Salaires Bruts (S) = 1 200 000 €
Valeur Ajoutée (VA) = 3 200 000 €

Le capital est composé de 8 000 actions d'une valeur nominale unitaire de 100 €.

La réserve légale est entièrement dotée soit à concurrence de 10 % du capital social.

Les autres réserves s'élèvent à 320 000 €.

L'assemblée générale des actionnaires en date du 28 avril N+1 a approuvé la participation des salariés aux résultats de l'exercice N.

Le taux des contributions sociales (CSG, CRDS, prélèvements sociaux divers) s'élève à 12 %.

Un accord avec le personnel sur l'affectation de la Réserve Spéciale de Participation, après déduction des prélèvements sociaux, prévoit l'attribution d'actions de l'entreprise par incorporation de la réserve spéciale au capital et donc une augmentation de capital.

L'attribution d'actions de la société par incorporation au capital de cette réserve se fera sur la base d'une valeur mathématique de 150 € par action.

L'affectation retenue sera réalisée le 1^{er} juin N+1.

3.2. Document 2.

Extraits du code du travail

Selon l'article L 442-1 du Code du Travail :

« Toute entreprise employant habituellement au moins 50 salariés, quelles que soient la nature de son activité et sa forme juridique, doit garantir le droit de ses salariés à participer aux résultats de l'entreprise. »

«La formule de droit commun ou méthode légale pour le calcul de la dotation à la Réserve Spéciale de Participation (RSP), selon l'article L 442-2 du Code du Travail, est la suivante :

$$RSP = 1/2 (B - 5 \% C) S / VA >$$

Les entreprises de 50 salariés et plus pratiquant la participation aux bénéfices ayant conclu des accords dérogatoires avec leur personnel ont la possibilité de constituer une provision pour investissement égale à 50% de la part supplémentaire excédant la participation légale. »

4. Annexes.

4.1. Annexe 1.

Participation due aux salariés et provision pour investissement au titre de l'exercice N SA MICHAUD			
(B) Bénéfice			
(C) Capitaux propres			
(S) Salaires bruts			
(VA) Valeur ajoutée			
a) Montant de la réserve spéciale de participation réelle (RSPR) selon la formule conventionnelle :			
RSPR = 3/4 (B - 5% C) S/VA ⇒			
b) Montant de la réserve spéciale de participation légale (RSPL) selon la formule légale :			
$RSPL = 1/2 (B - 5\% C) S/VA \Rightarrow$			
c) Montant de la dotation à la provision pour investissement (PPI) :			
PPI = RSPR x 50 % ⇒			

4.2. Annexe 2.

Bordereau de saisie - Journal unique Année N - SA MICHAUD					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Participation de l'exercice N		
			Virement au compte de résultat		
Totaux					

4.3. Annexe 3.

Extrait du bilan au 31/12/N - SA MICHAUD		
Passif	Montants	
Capitaux propres :		
Capital		
Réserve légale		
Autres réserves		
Dettes:		
Dettes fiscales et sociales		

4.4. Annexe 4.

Bordereau de saisie - Journal unique Année N+1 - SA MICHAUD					
Date	Comptes	Intitulés	Libellés	Débit	Crédit
			Approbation de la réserve spéciale de participation et prélèvements sociaux		
			Augmentation de capital pour affectation de la réserve spéciale de participation		
			Provision pour investissement sur participation de l'année N		
Totaux					

4.5. Annexe 5.

Extrait du bilan au 31/12/N+1 - SA MICHAUD		
Passif	Montants	
Capitaux propres :		
Capital		
Prime d'émission		
Réserve légale		
Autres réserves		
Provisions réglementées :		
Provision pour investissement		
Dettes:		
Dettes fiscales et sociales		